

*Pouvoir d'emprunt—Loi*

Dick Wertheim, un porte-parole de Northern Telecom Ltd., a qualifié les propos que le ministre a tenus pour annoncer cette politique de dangereux car ils pourraient donner au public l'illusion que quelque chose est en train de s'accomplir. Le Président du Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie, Gordon MacNabb, a fait remarquer au sujet des propos du ministre que le grand manque de chercheurs risque d'empêcher le Canada d'atteindre son objectif qui est d'accroître ses dépenses en matière de recherche et de développement.

Le gouvernement fédéral ayant tout dernièrement annoncé qu'il allait mettre sur pied un mécanisme devant permettre de consacrer de 1.5 p. 100 du produit national brut à la recherche et au développement d'ici 1985, M. MacNabb a répondu ce qui suit:

... il n'y a pas suffisamment d'étudiants en sciences physiques; la chimie, la physique, le génie et l'informatique par exemple.

Comme s'il n'était pas déjà assez grave de savoir que le gouvernement était revenu sur son engagement alors qu'il avait fini par convenir sur le tard de la nécessité de consacrer 1.5 p. 100 de notre PNB à la recherche et au développement, on apprend maintenant de sources bien informées que, dans son désir de limiter les dépenses de l'État, le cabinet envisage très sérieusement de ne pas honorer la promesse qu'il avait faite aux provinces de partager avec elles le coût de l'instruction post-secondaire et que le gouvernement informerait très prochainement les provinces qu'il se propose de réduire et ensuite de supprimer les dépenses qu'il consacre à l'enseignement post-secondaire.

D'après des renseignements que je tiens de bonne source, le gouvernement se propose de réduire de 2 à 3 milliards de dollars son financement des programmes établis. Dans quels domaines se propose-t-il de le faire? Il se propose de réduire d'un milliard et demi de dollars ses contributions aux provinces pour le financement de l'enseignement post-secondaire. Ce sera catastrophique pour l'enseignement supérieur. Qu'est-ce que cela veut dire pour ma province? J'aimerais que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) soit ici car, en sa qualité d'ancien professeur d'université à Winnipeg, il connaît toute l'importance que revêtent les universités pour notre province, comme pour toutes les provinces d'ailleurs. Cela signifie pour ma province une réduction pouvant atteindre 52 millions des versements en espèces qui peuvent être faits à nos universités aux termes du financement secondaire des programmes établis. De ce montant, environ les trois quarts seront retranchés des fonds que le gouvernement fédéral destine actuellement aux trois universités de la province, à savoir l'Université du Manitoba, l'Université de Winnipeg et l'Université de Brandon, et l'autre quart sera retranché des fonds destinés à nos collèges communautaires qui jouent un rôle tellement important dans la formation et l'éducation des jeunes de ma province.

Cette décision du gouvernement fédéral, si elle était mise en œuvre, se révélerait un désastre pour le monde de l'enseignement dans toutes les régions du pays. Le nombre des inscriptions à nos universités a déjà atteint son maximum. Ce nombre qui augmentait d'année en année depuis 1945 plafonne depuis que la croissance de la population canadienne s'est stabilisée.

● (2150)

Nous devrions peut-être modifier notre système d'enseignement. Nos universités de même que nos collèges publics auraient peut-être besoin d'une nouvelle orientation. Toutefois, cette décision aurait d'énormes répercussions sur les Canadiens. Le gouvernement fédéral ne doit pas prendre cette décision unilatéralement. Il ne doit pas la prendre pour la simple raison qu'il croit devoir contrôler et réduire ses dépenses. Il devra prendre cette décision après un examen approfondi et consciencieux effectué de concert avec les provinces, les universités et les collèges publics.

Je veux en terminant recommander instamment au gouvernement d'adopter la proposition que lui ont faite l'Association des universités et collèges canadiens ainsi que l'Association canadienne des professeurs d'université. Elles ont proposé au gouvernement qu'avant d'adopter cette ligne de conduite très dangereuse et de prendre la décision unilatérale qu'il semble vouloir adopter dans le domaine de l'enseignement post-secondaire, il devrait débattre ces questions en détail et consciencieusement avec les provinces, les universités et les collèges publics.

Je recommande au gouvernement d'adopter sa proposition visant à instituer une commission royale d'enquête pour examiner vraiment les problèmes de l'enseignement post-secondaire, qui sont si importants aux yeux des Canadiens.

**M. F. Oberle (Prince George-Peace River):** Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier tous mes amis et collègues qui sont restés ici toute la soirée afin de m'entendre conclure le débat pour aujourd'hui. Il ne me reste que dix minutes qui me suffiront, je l'espère, pour tracer les grandes lignes de ce que je dirai demain au sujet de cette mesure législative. Je suis heureux d'avoir cette occasion.

Le bill C-59 n'est pas très volumineux. Je pourrais facilement le lire afin qu'il paraisse au compte rendu, mais je ne le ferai pas. Il se compose de quatre paragraphes: le premier présente Sa Majesté, et j'espère qu'elle n'a pas lu le bill parce que c'est une insulte à son endroit; le deuxième présente le bill qui s'intitule «Loi de 1982 sur le pouvoir d'emprunt» et, enfin, il y a deux autres paragraphes par lesquels on nous demande d'autoriser le gouvernement à emprunter quatorze mille millions de dollars qu'il n'a plus et qu'il doit emprunter à l'étranger. Ce qui me choque aussi dans ce bill, c'est cette savoureuse petite disposition selon laquelle cet argent pourrait être emprunté dans une devise autre que celle du Canada. Cet emprunt devrait évidemment être remboursé également dans cette autre devise.

Si je devais voter debout, je suis certain que mes genoux se déroberaient sous moi. Je sais que si on devait voter debout et que ma femme me vît à la télévision, elle recommencerait probablement son testament. Si je me regardais dans le miroir, je pense qu'il se briserait en mille morceaux.

**Des voix:** Bravo!

**M. Collenette:** C'est surprenant qu'il ne l'ait pas encore fait.

**M. Oberle:** Je suis certain que mes enfants s'en iraient et qu'ils ne m'adresseraient jamais plus la parole.